



Dashboard Mental Health Care

Afin de rendre les soins de santé mentale accessibles, l'assurance maladie obligatoire prévoit depuis septembre 2021 le remboursement des soins psychologiques de première ligne.

Cette intervention a lieu grâce à une convention conclue avec 32 réseaux locaux de soins de santé mentale. La facturation des prestations passe quant à elle par l'application 'Mental Health Care', gérée par le Collège Intermutualiste National (CIN). À la demande de l'INAMI, le CIN et l'Agence Intermutualiste ont créé le [dashboard 'Mental Health Care'](#) (MHC) à partir de ces données de facturation.

Ce dashboard contient des statistiques relatives aux patients, aux prestataires de soins, aux séances et aux dépenses de soins de santé mentale. Il est destiné aux décideurs politiques, aux prestataires de soins, aux journalistes, de même qu'à toute personne à la recherche de données concernant la consommation et l'offre de soins psychologiques.

Les statistiques sont disponibles aux niveaux belge et régional et par réseau de soins de santé mentale. À cet effet, elles peuvent être ventilées selon les différentes caractéristiques des patients, prestataires de soins et prestations.

De la [documentation](#) permet d'interpréter correctement les graphiques. Elle décrit les informations indiquées dans les graphiques et la manière dont ces chiffres sont définis, ainsi qu'une mise en contexte qui peut s'avérer essentielle.